

RAPPORT ANNUEL 2016-2017



Ordre des géologues
du Québec

SOMMAIRE

Page	
ii	Lettres de présentation
1	Message du Président
3	Analyse de la direction
5	Mission Conseil d'administration Constitution
6	Réunions Principaux dossiers
7	Décisions
10	Activités des instances de l'Ordre Comités du Conseil d'administration • Comité d'audit • Comité de gouvernance
11	Bureau du Syndic
12	Comités statutaires • Comité de révision • Conseil de discipline • Conseil d'arbitrage
13	• Comité d'inspection professionnelle
14	• Comité des normes d'admission • Comité des examinateurs
15	Autres activités • Surveillance de l'exercice illégal • Fonds d'indemnisation • Assurances responsabilité professionnelle • Formation continue
16	Renseignements généraux
Annexe	Rapport d'audit

COORDONNÉES

Ordre des géologues du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 278-6220
Courriel : info@ogq.qc.ca
Internet : <http://www.ogq.qc.ca>

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, le 20 octobre 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La Ministre responsable
de l'application des lois professionnelles,
Stéphanie Vallée

Montréal, le 20 octobre 2017

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la justice

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Ministre de la justice, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,
Robert Wares, géo.

Montréal, le 20 octobre 2017

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,
Robert Wares, géo.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Robert Wares

Chers collègues,

Je suis heureux de m'adresser à vous à titre de président en vous présentant ce seizième rapport annuel de l'Ordre des géologues, rapport faisant état des réalisations de l'Ordre au cours de l'exercice 2016-2017.

Je poursuis avec enthousiasme mon neuvième mandat annuel comme président du Conseil d'administration et je vous présente les orientations et les objectifs principaux pour l'exercice 2017-2018.

Faits saillants 2016-2017

Compétence professionnelle et encadrement des stagiaires

Je suis fier d'avoir présidé à la mise en place d'un encadrement des stages dans une initiative qui fait de l'Ordre des géologues un pionnier mondial. Cette initiative s'appuie sur un profil des compétences développé par l'Ordre avec les contributions de nombreux membres et un appui financier du MICC (*maintenant MIDI*). La mise en place de cet encadrement est complète et entraîne plusieurs changements au sein de la profession. L'Ordre veille présentement à la surveillance de l'encadrement des stagiaires en assurant la nomination et la présence des maîtres de stages durant cette étape critique de la formation des stagiaires.

Gouvernance

Le Conseil d'administration s'est doté de politiques de gouvernance en 2009, politiques qui sont suivies et maintenues par le Conseil. Durant cet exercice, le Conseil d'administration a amélioré sa gouvernance en revoyant le plan de succession au sein du Conseil d'administration et de la direction de l'Ordre. Malgré le bruit fait dans les médias et les instances politiques concernant les problèmes de gouvernance au sein de certains ordres du système professionnel, et l'adoption des modifications au Code des professions l'été dernier par le gouvernement du Québec, je suis confiant que l'engagement renouvelé et la vigilance de tous les membres du Conseil d'administration assurent la bonne gouvernance de l'Ordre des géologues.

Loi sur les géologues

En complément de la réalisation de son mandat, l'objectif le plus important de l'Ordre depuis plus de dix ans est et demeure la modification de la Loi sur les géologues afin d'étendre la protection du système professionnel visant l'exercice de la géologie pour y inclure toutes les activités où la santé et la sécurité du public québécois peuvent être affectées, soit :

- l'alimentation et la contamination d'eau souterraine;
- la protection de l'environnement et la gestion de la contamination des terrains;
- l'aménagement et la gestion des risques naturels.

En limitant, dans la loi actuelle sur les géologues, la portée des activités réservées à la mise en valeur des ressources, le système professionnel ne protège pas le public dans ces secteurs importants de l'exercice de la géologie où la santé et la sécurité sont en jeu.

Je souligne encore une fois que cette réforme est cruciale car elle permettra à l'Ordre de pleinement accomplir sa mission de protection du public dans l'exercice de la profession de géologue. Malheureusement, un projet de loi à cet effet est mort au feuillet à deux reprises en 2012 et 2014 et aucun nouveau projet de loi n'a été déposé à l'Assemblée nationale.

Objectifs 2017-2018

La modification de la *Loi sur les géologues* afin d'encadrer l'exercice en environnement, aménagement et hydrogéologie demeure un objectif fondamental et stratégique prioritaire pour l'Ordre. La prochaine étape dans le processus serait le dépôt (*prise 3*) d'un projet de loi à une date inconnue.

Quatre autres objectifs importants durant le prochain exercice seront:

- assurer la surveillance et l'amélioration du système d'encadrement des stagiaires;
- apporter les modifications requises au fonctionnement du Conseil d'administration et de l'Ordre suite à la modification du Code des professions;
- faire modifier la législation afin d'encadrer les activités des ingénieurs dans le domaine de la géologie liées à l'exploration et la mise en valeurs des ressources naturelles (l'article 11 de la *Loi sur les géologues* soustrait les ingénieurs à toute obligation concernant ces activités);
- poursuivre la production de guides et directives afin d'offrir aux membres et au public des balises claires sur divers aspects de l'exercice de la profession.

Remerciements

Enfin, je remercie les membres du Conseil d'administration pour leur excellent travail lors du dernier exercice, et en particulier les administrateurs sortant, Mme Françoise Goutier et M. Jean Demers. Je me joins à mes collègues du Conseil pour remercier chaleureusement les membres bénévoles des comités de leur appui et leur dévouement. Je suis fier d'avoir le privilège de représenter l'Ordre et ses valeurs en tant que président et membre du Conseil d'administration.

Robert Wares, géo., D.Sc.
Président

ANALYSE ET COMMENTAIRES DE LA DIRECTION



Alain Liard

Fonctionnement de l'Ordre

L'Ordre des géologues rencontre ses obligations avec un bilan financier sain. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur une équipe de personnes compétentes et consciencieuses qui assurent le bon fonctionnement du secrétariat.

L'exercice a vu la mise en place d'un système de gestion électronique des documents suite à des investissements substantiels en temps et efforts. La migration effective sera terminée durant l'exercice suivant par la numérisation des dossiers restants et l'intégration du Bureau du Syndic. Ce changement entraîne une amélioration d'efficacité dans la gestion de l'information tout en assurant une conservation rationnelle des documents. D'autres efforts sont également consentis dans le maintien des systèmes bureautiques du secrétariat...

Mon travail comme directeur général est grandement facilité par la clarté et la constance des orientations offertes par le Conseil d'administration et son président. À ce titre, le Conseil d'administration de l'Ordre des géologues a depuis longtemps mis en place des pratiques de saine gouvernance qui se reflètent dans les réalisations de l'Ordre.

Défis liés à notre mission

À court terme, en omettant les défis liés aux lacunes et défauts criants de la *Loi sur les géologues*, notre plus important défi demeure le développement de l'encadrement des stagiaires qui impliquera une collaboration accrue de l'Ordre avec les employeurs, les institutions d'enseignement ainsi que les géologues en exercice pour assurer la compétence des futurs géologues.

À moyen terme, il faudra développer une collaboration avec les institutions universitaires pour assurer que la formation des géologues demeure pertinente et effective et que les géologues québécois demeurent dans le peloton de tête des géologues du monde.

Règlementation

L'Ordre accomplit sa mission sous le cadre réglementaire actuel qui ne permet pas le contrôle optimal de l'exercice de la profession. Les limites du cadre légal sont complexes et ont été signalées aux autorités compétentes, malheureusement les amendements requis aux lois et règlements tardent à venir, à titre d'exemple:

- l'article 11 de la Loi sur les géologues crée une situation d'absence de droit et de conflit juridictionnel avec de nombreuses conséquences sur les actions de l'Ordre et sur l'application de certaines dispositions réglementaires;
- certaines dispositions réglementaires sont inopérantes en raison du mutisme du Code des professions en ce qui concerne les activités des sociétés et aussi en raison de l'article 11 de la Loi sur les géologues;
- divers organismes interviennent dans des champs complémentaires sans concertation ou collaboration effective, ainsi, le contrôle des activités en exploration minérale implique des interventions non coordonnées par de multiples organismes dont l'Ordre des géologues, l'AMF, le MERN, le MDDELCC, etc.

Le cadre institutionnel du Code des professions

Durant l'exercice 2016-2017, l'activité législative visant le système professionnel a aboutie à la modification du Code des professions en juin 2017. Malheureusement, le résultat global déçoit. Ainsi, les autorités politiques se sont attardées aux résultats de la Commission Charbonneau et à certains événements déplorables pour apporter divers changements et améliorations ponctuelles bienvenues aux dispositions du Code des professions mais en incluant aussi quelques éléments relevant de la magie ou de l'âgisme. Il est apparent que le fonctionnement de certains ordres sera affecté par ces changements mais nous voyons peu d'impacts sur l'Ordre des géologues. L'amélioration de la transparence souhaitée et certains resserrements des outils de contrôle qui en résultent sont bienvenus; malheureusement, le contrôle des activités des sociétés ainsi que la révision du processus juridique lié à la discipline et à la répression de l'exercice illégal sont reportés sine die.

Le commissaire à l'admission a vu son rôle élargi malgré l'opposition des ordres professionnels; l'utilité et l'efficacité des remèdes associés sont à démontrer. Dans le cadre de ses efforts en vue d'étendre son mandat, le commissaire a produit un « Portrait des mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles » basé sur un sondage de 34 ordres. Ayant participé à ce sondage, nous avons été surpris du portrait péjoratif et sans nuance des processus d'admission dressé dans ce document. Il est admis que des difficultés sérieuses peuvent exister au sein de certains ordres et nous ne prétendons pas que nos processus soient parfaits; néanmoins, par l'absence de nuances et les raccourcis, le commissaire dresse un portrait qui ne décrit pas l'Ordre des géologues...

Reconnaissance

Je tiens à remercier très sincèrement chacun des membres du personnel de l'Ordre pour leur engagement et leurs contributions au bon fonctionnement du secrétariat: Karène Laprise, Suzanne Leclair, et Daniel Tousignant.

Je tiens aussi à souligner les apports inestimables des membres des comités qui assurent le fonctionnement de l'Ordre. Tous sont nommés dans les pages qui suivent; néanmoins, je tiens à signaler certaines contributions, soit : le bureau du Syndic qui traite les requêtes du public tout en offrant un appui déontologique aux membres; le comité d'inspection professionnelle qui assure le suivi du programme de surveillance et offre une rétroaction pertinente aux géologues inspectés; les membres des comités de révision et du conseil de discipline qui sont appelés à compléter le travail du syndic et approfondir les dossiers; le comité des examinateurs qui fait le travail lourd et essentiel d'étudier et de décider de l'équivalence de la formation et des progrès dans les stages des candidat au permis en provenance du Québec et de multiples pays et institutions.

Je dois aussi remercier les contributions directes des membres qui communiquent avec le secrétariat pour signaler des problèmes ou difficultés ou pour suggérer des améliorations; ce sont là des contributions très importantes par des membres qui démontrent leur professionnalisme tout en ne recevant aucune reconnaissance personnelle à ce titre.

Sans les contributions individuelles soutenues de toutes ces personnes, les réalisations de l'Ordre des géologues n'auraient pas été possibles et je les en remercie personnellement.

Alain Liard, géo.
Directeur général et Secrétaire

MISSION

L'Ordre des géologues a pour mission la protection du public par l'encadrement de l'exercice des géologues et la surveillance de l'exercice en géologie au Québec. L'Ordre s'acquitte de sa mission en appliquant le Code des professions qui confère des pouvoirs limités en vue de contrôler la compétence et l'exercice des géologues ainsi que l'exercice illégal de la profession.

L'exercice professionnel des géologues vise :

- à concourir, à découvrir et exploiter les ressources minérales, énergétiques et hydrauliques de la Terre, et,
- à améliorer l'environnement humain et la sécurité du public dans le cadre de l'implantation d'ouvrages et d'aménagements, de la prévention des risques naturels, et de la protection et la réhabilitation des terrains et de l'eau souterraine.

CONSTITUTION

Le 1^{er} avril, 2016, suite à la réception de deux candidatures conformes pour deux postes d'administrateurs à combler (mandat de trois ans), les candidats, Mme Danielle Giovenazzo, géo., et M. François Prud'homme, géo., ont été déclarés élus.

Dans les derniers mois de l'exercice, Mme Goutier, géo., a démissionné de son poste d'administratrice élue. Le Conseil d'administration a alors nommé M. Jean Demers comme administrateur jusqu'à la fin du mandat de Mme Goutier.

Conformément au Règlement sur les affaires internes, les administrateurs entrent en fonction et élisent le président à la première réunion du Conseil d'administration suivant le 1^{er} mai. M. Robert Wares a ainsi été élu président pour un mandat d'une année le 10 mai 2016. Les administrateurs sont nommés ci-dessous.

JUSQU'AU 30 AVRIL 2016

Robert P. Wares, géo., président

Louis Bernier, géo.

Sylvain Bolduc, géo.

Jean-Louis Caty, géo.

Danielle Giovenazzo, géo.

Françoise Goutier, géo.

Jocelyne Blouin, administratrice nommée

Claude Gauvin, CPA, administrateur nommé

APRÈS LE 1 MAI 2016

Robert P. Wares, géo., président

Louis Bernier, géo.

Jean-Louis Caty, géo.

Jean Demers, géo., (à partir de janvier 2017)

Danielle Giovenazzo, géo.

Françoise Goutier, géo. (jusqu'à janvier 2017)

François Prud'homme, géo.

Jocelyne Blouin, administratrice nommée

Jasmine Sasseville, CPA, administratrice nommée

Conseil d'administration



Robert Wares



Louis Bernier



Jean-Louis Caty



Jean Demers



Danielle Giovenazzo



Françoise Goutier



François Prud'homme



Jocelyne Blouin

RÉUNIONS

Six réunions régulières et une réunion extraordinaire du Conseil ont eu lieu aux dates et lieux indiqués ci-dessous.

N°	Date	Lieu
164 ^e	10 mai, 2016	Montréal, siège social
165 ^e	23 août, 2016	Montréal, siège social
166 ^e	29 septembre, 2016	Conférence téléphonique
167 ^e	19 octobre, 2016	Réunion extraordinaire, téléconférence
168 ^e	8 novembre, 2016	Montréal, siège social
169 ^e	30 janvier, 2017	Montréal, siège social
170 ^e	14 mars, 2017	Montréal, siège social

PRINCIPAUX DOSSIERS

Mise en place de l'Ordre

De 2001 à 2013, le Conseil d'administration a consacré ses principaux efforts à la mise en place de l'Ordre par la création du cadre réglementaire et l'organisation fonctionnelle. Depuis l'adoption du dernier règlement d'encadrement, le Conseil s'intéresse à l'amélioration de l'encadrement de la profession relevant de l'Ordre des géologues et à en corriger les défauts ou l'actualiser en fonction de circonstances nouvelles.

De 2012 à 2016 des efforts importants furent consacrés à l'actualisation des barèmes de compétence ainsi qu'à la mise en place d'un encadrement de la formation pratique des futurs géologues par des stages supervisés.

Depuis 2009, l'Ordre collabore avec l'Office des professions et les ordres du secteur des sciences appliquées en vue de modifier plusieurs lois professionnelles dont la *Loi sur les géologues* dont il est proposé de corriger les lacunes résultant de la *Loi sur les géologues* adoptée en 2001.

Le processus réglementaire/législatif est malheureusement très lent et peu sensible au monde professionnel de sorte que de nombreux dossiers demeurent en attente.

Loi sur les géologues

Un projet législatif visant plusieurs lois professionnelles est mort au feuillet à deux reprises en 2012 et 2014. Diverses annonces politiques laissaient croire à une réactivation prochaine du dossier qui n'est pas venue malgré le fait que divers échanges ont eu lieu avec l'Office des professions durant l'exercice...

Actuellement, contrairement au reste de l'Amérique du Nord, le système professionnel n'accorde pas sa protection au public pour des aspects importants de la pratique professionnelle de la géologie concernant la contamination des terrains et les risques associés pour les nappes d'eau de même que les risques naturels...

Le 12 décembre 2016, après près d'une année sans échanges substantiels, une rencontre aux bureaux de l'OPOQ avec la participation de MM. Wares et Liard a permis de faire le point sur les travaux de modernisation et poursuivre les travaux en ce sens. L'OPOQ a annoncé l'intention de déposer une nouvelle version du projet de loi visant la modification de plusieurs lois professionnelles au printemps 2017. L'OPOQ a identifié trois enjeux principaux pour les géologues face au projet de loi présenté antérieurement : les activités liées à la caractérisation d'un terrain, la proposition par l'OGQ de modification au champ descriptif, l'interface avec la profession d'ingénieur.

Suite à la réunion, l'Ordre des géologues a transmis des documents informatifs additionnels à l'Office et a organisé une séance d'information à l'intention du personnel de l'Office.

Enfin, pour permettre des échanges sans ambiguïté avec divers acteurs gouvernementaux, le Directeur général s'est inscrit au registre des lobbyistes...

Réglementation

Avec l'expérience de l'application de divers règlements visant l'exercice des géologues, le Conseil d'administration a constaté la nécessité de faire des corrections pour les actualiser :

- *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle* : simplifier le texte en cherchant à corriger des situations préjudiciables pour son application.
- *Règlement sur l'exercice en société* : le texte actuel n'est pas adapté à la pratique pluridisciplinaire ni à la mobilité des services professionnels. Des modifications ont été proposées pour corriger ces faiblesses; malheureusement, le Code des professions n'est pas été conçu pour contrôler l'offre de services professionnels par des entreprises. Cette omission est une sérieuse faiblesse du système professionnel tel que démontré devant la Commission Charbonneau...

DÉCISIONS

Décisions du conseil d'administration

À chaque réunion, outre toute question à l'ordre du jour, le Conseil d'administration traite les demandes de permis et reçoit les rapports d'activité des comités de l'Ordre, du secrétaire et directeur général. Au cours de l'exercice, le Conseil a pris en délibération de nombreuses questions et a décidé d'orientations ou d'actions par des résolutions ou des instructions au directeur général.

Résolutions

Durant l'exercice, sans compter les résolutions de procédure de réunion, le Conseil d'administration a adopté quarante et une résolutions. De ces résolutions, seize concernent la délivrance de permis et les radiations ou des demandes de dispense de formation continue; ces résolutions sont consignées au procès-verbal.

Les principales décisions du Conseil d'administration sur les autres sujets sont présentées sommairement ci-après (no de résolution entre parenthèses).

Réglementation

Le Conseil d'administration a adopté un projet d'énoncés des activités réservées à être étudiées par l'Office des professions du Québec dans le cadre de la modification éventuelle de la *Loi sur les géologues*. (170.4.1)

Le Conseil d'administration demeure dans l'attente de l'Office des professions pour des modifications réglementaires concernant le règlement sur les assurances et le règlement sur l'exercice en société proposées durant l'exercice précédent. Des discussions tenue à ce jour avec l'Office des professions n'ont pas permis d'établir les modalités de la modification éventuelle du règlement sur la tenue des dossiers et la cessation d'exercice afin d'en corriger les parties jugées inopérantes.

Programme de surveillance

Le Conseil d'administration a résolu d'adopter le Programme de surveillance générale 2016-2017 (164.7.2) et celui pour 2017-2018 (169.4.3.1).

Le programme dont les détails suivent vise la période d'avril 2017 à mars 2018.

La surveillance générale de l'exercice de la profession repose essentiellement sur des visites d'inspection.

Ainsi, il est prévu de procéder à l'inspection d'environ 75 géologues. Les visites d'inspection seront confiées à des inspecteurs en application des procédures agréées. Pour l'exercice 2017-2018, il est prévu de privilégier l'inspection des membres en pratique privée, répartis approximativement comme suit:

- *membres exerçant dans le secteur de l'exploration minérale : que ce soit en pratique privée (autonome ou en société de consultation), ou pour le compte d'entreprises minières junior;*

- *membres exerçant dans le secteur de l'environnement ou de l'aménagement : que ce soit en pratique privée (autonome ou en société de consultation), ou chez des donneurs d'ouvrage ou des organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux.*

De plus, dans le cadre de la surveillance, une attention particulière sera portée à :

- *la délégation et la supervision, particulièrement chez les géologues d'expérience;*
- *l'intégration à la profession et la prise en compte des limites de compétence, particulièrement chez les jeunes géologues;*
- *l'existence de liens de dépendance avec des donneurs d'ouvrage, particulièrement chez les géologues consultants dans le secteur des ressources minérales;*
- *l'importance d'avoir et de maintenir un registre adéquat des équipements, particulièrement chez les géologues en aménagement et en environnement;*
- *la sécurité et la pérennité des informations en format électronique ainsi qu'à l'authentification des documents de géologie, chez tous les géologues inspectés.*

En outre, le choix des personnes à inspecter dans la population ciblée selon les critères énumérés sera modulé en fonction des informations tirées de communications publiques (communiqués de presse, pages web, etc.) ou des informations reçues de membres de l'Ordre.

De plus, quelques membres seniors seront recrutés pour faire la révision de rapports sélectionnés au hasard ou autrement en vue de faire des recommandations au membre (auteur) et au comité d'inspection. Les recommandations au comité d'inspection pourraient entraîner un examen approfondi de la pratique d'un membre mais serviraient principalement à identifier les éléments des rapports méritant une action de l'Ordre en vue d'améliorer la pratique dans un secteur donné.

Enfin, durant cette période, l'opportunité d'utiliser un questionnaire général (Formulaire d'autoévaluation) accessible en ligne à tous les membres sera étudiée. Tel qu'utilisé dans le passé, un questionnaire général (Formulaire d'autoévaluation) serait distribué à tous les membres avec une obligation de répondre. Les réponses reçues seraient compilées et feraient l'objet d'une analyse individuelle de certains indicateurs et d'une analyse globale des données pour détecter des tendances ou autres renseignements.

Politiques et procédures

Le Conseil d'administration a résolu de mettre en place une procédure spécifique pour autoriser le rôle de « personne qualifiée (PQ) corporative ». (169.7.2b).

Le Conseil d'administration a résolu que dorénavant l'Ordre accepte comme stagiaire tout candidat avec un statut de « *Geoscientist-in-training* » ou « *Member-in-training* » auprès d'une association citée dans le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de géologue hors du Québec*. (169.7.2c)

Le Conseil d'administration a résolu d'adopter une *Politique de répression de l'exercice illégal ou de l'usurpation de titre* (169.7.3).

Le Conseil d'administration a résolu d'autoriser le secrétaire à mettre en œuvre diverses actions visant l'amélioration de l'encadrement des stages (169.7.4).

Rapports, guides et directives

Le Conseil a résolu d'accepter la version préliminaire du *Guide sur la caractérisation des granulats et de leurs sources en vue de leur utilisation dans le béton* afin d'orienter l'exercice des activités visées et permettre la rétroaction des membres en vue de l'adoption définitive de ce guide. (164.8.3)

Le Conseil a autorisé le Directeur général à engager jusqu'à 35 000 \$ pour préparer un cours en ligne d'initiation à la gestion pour les stagiaires. (169.8.2)

En considération du temps écoulé depuis l'adoption des normes initiales et de l'évolution constante de la profession, le Conseil d'administration a résolu de procéder à une révision des normes de formation menant à un diplôme reconnu (170.7.3).

Contrôle de l'exercice illégal

Le Conseil d'administration a mandaté les procureurs de l'Ordre afin de faire les démarches requises pour des poursuites en droit pénal contre une personne (165.5).

Projet d'entente de reconnaissance mutuelle

Suite à des discussions informelles entre les instances respectives des deux organisations, le Conseil d'administration a résolu de prendre les initiatives nécessaires à préparer la mise en place d'un accord de reconnaissance réciproque avec l'organisme réglementant la géologie en Afrique du Sud, le SACNASP (166.9.3).

AFFAIRES DE L'ORDRE

Cotisations et droits

Le Conseil d'administration a résolu de proposer à l'Assemblée des membres de majorer de 1,5 % les cotisations des membres pour l'exercice 2017-18 (166.4.4).

Le Conseil d'administration a résolu de retirer la catégorie de cotisation « stagiaire sans emploi » pour l'exercice 2017-2018. Cette décision devient effective lors du renouvellement d'inscription commençant en février 2017 (169.7.2a).

Gestion des affaires courantes

Le Conseil d'administration a accepté le rapport d'audit pour l'exercice précédent (165.4.3) et adopté le budget de l'exercice 2017-18 (170.4.2).

Le Conseil d'administration a résolu de majorer le fonds de réserve pour frais légaux à 150 000 \$ et d'abroger le fonds d'indemnisation de 100 000 \$ (165.4.4b).

Le Conseil a actualisé la *Politique de placement* afin de tenir compte de l'évaluation du risque en vigueur pour les instruments disponibles sur le marché. (165.4.4a).

Le Conseil d'administration a autorisé le directeur général à engager des dépenses jusqu'à concurrence de 65 000 \$ (immobilisation amortie sur trois ans) afin de modifier le système de gestion des membres (167.3).

Nominations

Durant l'exercice, diverses nominations ont été effectuées :

Comité d'audit du Conseil d'administration

Jasmine Sasseville, CGA (164.4.2)

Comité de gouvernance du Conseil d'administration

Françoise Goutier, géo. (166.4.5)

Représentante substitut à l'assemblée du Conseil interprofessionnel du Québec

Françoise Goutier, géo. (164.4.4)

Remplacement d'un administrateur

Suite à la démission de Mme Françoise Goutier de son poste d'administratrice en raison d'un nouvel emploi hors pays, conformément au Code des professions (a. 79), les membres du Conseil d'administration ont élu Jean Demers, géo., comme nouvel administrateur pour remplacer Mme Goutier pour le temps restant du mandat, soit jusqu'au 1 mai 2017 (169.1).

Mérites de l'Ordre

Sur la recommandation du comité constitué pour évaluer les propositions de candidatures, le Conseil d'administration a résolu d'honorer Mme Donna Kirkwood, géo., en lui accordant le prix du mérite géoscientifique en géologie des ressources (166.8.3).

Bourses

L'Ordre remet des bourses de 1000 \$ aux étudiants du premier cycle désignés par les départements de géologie à l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université McGill.

En application de la politique de délivrance des bourses, les bourses Étienne-Martin pour 2016 ont été remises à : Olivier Coulombe, U. Laval; Alexis Beaupré-Laperrière, McGill; Yann Bureau, UQAC; Claudie Lefebvre-Fortier, UQAM.

ACTIVITÉS DES INSTANCES DE L'ORDRE

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ D'AUDIT

Membres

Jean Demers (de février 2017)

Françoise Goutier (jusqu'à janvier 2017)

Jasmine Sasseville

Mandat

Ce comité permanent du conseil d'administration aide ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des processus de l'information financière, notamment les systèmes de contrôle interne, les processus d'audit ainsi que les procédés appliqués. Le comité voit aussi au suivi des recommandations faites par les auditeurs.

Activités du comité

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité d'audit s'est réuni à trois reprises pour:

- Examiner le plan d'audit et les échéanciers et analyser les risques;
 - Examiner les états financiers, le travail de l'auditeur et les corrections apportées et faire ses recommandations au Conseil d'administration;
 - Examiner les prévisions et recommander l'approbation du budget 2017-2018.
-

COMITÉ DE GOUVERNANCE



Jocelyne Blouin

Membres

Jocelyne Blouin

Françoise Goutier (jusqu'à janvier 2017)

Mandat

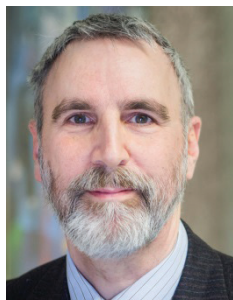
Ce comité permanent du Conseil est responsable de surveiller la performance du Conseil en application des politiques de gouvernance de l'Ordre. Pour ce faire, il est chargé:

- D'évaluer l'efficacité du Conseil;
- D'assurer le suivi des politiques du Conseil;
- De tenir à jour les politiques de gouvernance;
- D'évaluer les comités du Conseil.

En outre, le comité de gouvernance est chargé de dresser les qualifications recherchées chez les candidats administrateurs.

Jocelyne Blouin

BUREAU DU SYNDIC



N.-W. Cloutier



André D'Aragon



Bryan Osborne

Le Bureau du Syndic contribue à la mission de l'Ordre d'assurer la protection du public. Il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des géologues et du dépôt des plaintes disciplinaires; il a juridiction sur la conciliation des comptes d'honoraires des géologues. Il offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre.

Le Bureau du Syndic compte deux Syndics-adjoints soit MM. André D'Aragon, géo et Bryan S. Osborne, géo, sous la direction de Me Neville-Warren Cloutier, géo., Syndic

Note du Syndic

Selon nous, le public semble bien informé de l'existence et du rôle de l'Ordre. Cependant, dans l'exercice rapporté, nous observons que le nombre de dossiers est en légère hausse face à l'exercice précédent. Ainsi, en matière de demande d'enquête, notre traitement des dossiers pour la période 2016-2017 comportait surtout des comportements professionnels (12) contre 10 demandes pour la période précédente de 2015-2016. Les demandes du présent exercice concernaient des membres exerçant en aménagement et environnement et en exploration-ressource. La durée de traitement des dossiers varie de un mois à 12 mois avec une moyenne d'environ 5.9 mois. Malgré le nombre peu élevé des dossiers traités, leur degré de complexité s'est avéré important et comparable à l'exercice précédent.

Malgré l'absence de dossier en matière de conflit d'intérêt, nous soumettons que son spectre demeure toujours présent, non seulement dans le cas où un(e) géologue est à la

fois administrateur et professionnel œuvrant pour un même employeur mais également, lorsqu'une personne agit comme consultant(e) pour sa propre compagnie. Une plus grande vigilance du (de la) géologue face à l'éthique personnelle s'impose dans la gestion des affaires.

Enfin, dans l'éventualité de changements importants tant dans la *Loi sur les géologues* que des modifications imminentes qui seront apportées au *Code des professions* dans le cadre de sa quarantième année d'existence, le Bureau du Syndic s'estime en bonne posture pour relever les défis actuels et ceux de demain. Devant l'émergence d'un contexte de plus en plus multidisciplinaire, une souplesse du Code permettant une collaboration plus accrue entre Syndics de différents ordres professionnels est grandement souhaitable. Actuellement, le travail en silo ne permet pas de rencontrer adéquatement et profitablement cette nouvelle réalité.

Me Neville-Warren Cloutier, Géo, Syndic

<i>Dossiers de la période</i>	<i>Ouverts</i>	<i>Actifs à la fin</i>
Conciliation de différend entre géologues	0	0
Conciliation et enquête	0	0
Demande d'enquête	12	5
Demande d'information	0	0
Demande d'intervention	0	0
Dossier devant le Conseil de Discipline	0	0
Total	12	5

<i>Provenance des demandes d'enquêtes</i>	<i>Nombre</i>
Du public	2
D'un client	0
D'un membre	1
De l'Ordre	9

<i>Décisions</i>	
Décision du Syndic de porter plainte	0
Décision du Syndic de ne pas porter plainte	7

<i>Demandes de conciliation</i>	
Demandes reçues	0
Demandes rejetées pour non-respect du délai	0
Demandes ayant conduit à une entente	0

COMITÉS STATUTAIRES

COMITÉ DE RÉVISION



Myles Carter

Membres

Myles A. Carter, géo. responsable du comité

Jocelyne Blouin, administratrice nommée

Claude M. David, géo.

Arthur Duquette, géo.

Christian Lefebvre, géo.

Activités du comité

Au cours de l'exercice, le comité n'a reçu et traité aucune demande de révision de décision du Syndic.

Myles Carter, géo., responsable du comité

CONSEIL DE DISCIPLINE



Micheline Pelletier

Membres

André Bériault, géo.

Raynald Jean, géo.

Activités du conseil durant l'exercice :

Plaintes reçues: Aucune.

Audiences du conseil : Aucune.

Décisions rendues: Aucune.

Au cours de cet exercice, le Conseil n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire et aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre ne fut rendue.

Aucune décision du Conseil de discipline n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

Sanctions

Aucune.

Micheline Pelletier, secrétaire du conseil

CONSEIL D'ARBITRAGE

Activités du conseil

Au cours de l'exercice, le conseil d'arbitrage n'a reçu ou traité aucune demande d'arbitrage et aucune demande n'était en suspens à la fin de l'exercice.



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE



Éric Chartier

Membres

Marc Antoine Audet, géo.
Marc Boivin, géo.
Eric Chartier, géo., président du comité
Philippe Cloutier, géo.
Georges Touma, géo.
Serge Hébert, géo. Secrétaire du comité

Activités du comité

Le comité s'est réuni trois (3) fois pour traiter des questions suivantes :

- programme de surveillance : élaboration d'un projet de programme de surveillance avec les critères de sélection des membres à inspecter;
- suivi des inspections : révision des rapports et dossiers d'inspection, décision sur les suites à donner dans chaque dossier s'il y a lieu; et
- étude de dossiers concernant une éventuelle enquête sur la compétence.

Surveillance générale

Le programme de surveillance générale a deux fonctions essentielles :

1. d'une part, c'est un précieux outil pour l'amélioration continue de la pratique des membres par l'interaction et le regard critique de l'inspecteur sur la pratique du membre inspecté;
2. d'autre part, les rapports d'inspection et leur analyse par le Comité d'inspection permet à l'Ordre de détecter des problèmes systémiques potentiels et d'identifier des pratiques ou des situations méritant des interventions de l'Ordre par des activités de formation ciblées, des communications aux membres, des guides ou directives ou par d'autres moyens.

Durant l'exercice 2016-2017, le programme de surveillance générale a entraîné 57 visites d'inspection réparties parmi 15 membres issus du domaine de l'exploitation minérale et de 42 membres provenant du domaine de l'environnement ou de l'aménagement.

Enquêtes particulières

Aucune enquête particulière n'a eu lieu durant l'exercice.

Programme de surveillance

La surveillance générale de l'exercice de la profession repose sur des visites d'inspection des membres dans leurs bureaux. Les visites d'inspection sont confiées à un inspecteur agissant de façon autonome selon les procédures agréées. Le programme de surveillance de l'exercice visait l'inspection de 40 membres exerçant soit : dans le secteur des ressources minérales, que ce soit en pratique privée (autonome ou en société de consultation) ou en entreprise minière; ou dans le secteur de l'environnement, l'aménagement ou l'hydrogéologie en pratique privée (autonome ou en société de consultation) ou dans une institution.

En outre, divers indices dont les communiqués de presse sont utilisés pour identifier des personnes à inspecter dans la population ciblée selon les critères énumérés.

Une attention particulière est portée aux consultants qui ont un lien de dépendance avec des compagnies junior. Pour les géologues d'expérience visités, une attention particulière est portée à la délégation et à la supervision. Pour les jeunes géologues visités, une attention particulière est portée à l'intégration à la profession et la prise en compte des limites de compétence.

Pour tous les géologues inspectés, une attention particulière est portée à la sécurité et la pérennité des informations électroniques ainsi qu'à l'authentification des documents.

Éric Chartier, géo., président du comité

COMITÉ DES NORMES D'ADMISSION

Membres

Gilbert Prichonnet, géo., DSc (représentant UQAM) – Responsable
Marc Constantin, géo., PhD (représentant U. Laval)
Pierre Cousineau, géo., PhD (représentant UQAC)
Jeanne Paquette, PhD (représentant McGill)
Alain Liard, géo., (secrétaire de l'Ordre)

Mandat

Le comité a pour mission de proposer au Conseil d'administration des normes de qualification en vue de la délivrance des permis aux personnes aptes à l'exercice professionnel en géologie. Le comité est formé de représentants des institutions d'enseignement offrant un programme de géologie menant au permis ainsi que de praticiens en exercice.

Activités du Comité

Le comité ne s'est pas réuni durant l'exercice mais a été invité à entamer une réflexion en vue de l'actualisation des normes de formation adoptées en 2007.

Gilbert Prichonnet, géo., DSc, Responsable du comité

COMITÉ DES EXAMINATEURS



Suzanne Leclair

Membres

Marc Boivin, géo.
Bernard Boucher, géo.
Marie-France Bugnon, géo.
Louis Caron, géo.
Normand Goulet, géo.
Michel Malo, géo.
Daniel Tousignant, géo.

Mandat

Ce comité est chargé d'évaluer l'équivalence des diplômes ou de la formation des demandeurs de permis en application du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des géologues du Québec*. En outre, il évalue l'équivalence des stages des candidats en application du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des géologues du Québec*.

Activités du comité

Durant l'exercice, le comité a traité les dossiers de 108 candidats. Lors de ses onze réunions, le comité a statué sur 42 études d'équivalence de formation, 39 études d'équivalence de stage, et 42 rapports de stage intérimaires.

La majorité des études d'équivalence de formation (34 sur 42) portent sur les dossiers de candidats en début de carrière (i.e., récents diplômés ne pouvant démontrer le niveau de compétence pratique acquise par l'expérience pour être admissible au permis de géologue). Le comité a évalué les dossiers de candidats formés respectivement en Afrique du Sud (1), en Algérie (1), au Canada (17), au Cameroun (2), au Chili (1), en Côte-d'Ivoire (3), en France (12), en Guinée (1), à Madagascar (1), au Royaume-Uni (1), en Russie (1) et en Suisse (1). En bref, le comité a reconnu l'équivalence (23) ou l'équivalence partielle (14) de formation pour la majorité des dossiers et l'a refusé dans trois dossiers.

L'équivalence de stage ouvre la voie à la délivrance du permis de géologue suite à la réussite de l'examen professionnel. Ainsi, l'équivalence de stage a été reconnue à 21 personnes formées au Québec et 17 personnes formées hors Québec.

Les rapports de stage intérimaires sont soumis par des stagiaires en cours d'apprentissage de la profession.

Suzanne Leclair, géo., PhD, secrétaire du comité

AUTRES ACTIVITÉS

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Le secrétariat de l'Ordre est chargé de faire les enquêtes et la surveillance des activités d'usurpation du titre de géologue ou d'exercice illégal de la profession.

Le secrétariat maintient une veille sommaire des activités dans le domaine des ressources et fait enquête suite aux informations reçues du public ou des membres.

Les enquêtes faites par l'Ordre donnent généralement lieu à des avertissements ou des mises en demeure auxquels les parties visées obtempèrent. Une faible proportion des enquêtes mènent à des poursuites. En raison des délais et des efforts associés aux poursuites pénales, l'Ordre préfère procéder par avertissement et n'a recours à des poursuites que dans des situations extraordinaires ou lorsqu'une situation trop flagrante nécessite une telle action. Durant l'exercice 2016-2017, le nombre d'enquêtes effectuées a augmenté avec les nouvelles ressources disponibles. Une poursuite pénale intentée en 2015 s'est terminée durant l'exercice par une sanction envers une personne physique et une personne morale. Le tableau ci-dessous résume les activités.

Contrôle de l'exercice illégal et usurpation de titre

• Enquêtes concernant l'exercice illégal:	41
• Enquêtes concernant l'usurpation de titre:	18
• Poursuites pénales décidées durant l'exercice	1
• Sanctions pénales	2

FONDS D'INDEMNISATION

Aucune demande d'indemnisation n'a été reçue en application du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des géologues*. En absence d'utilisation des outils afférents, l'Ordre a demandé le retrait du règlement qui sera effectif après la fin de l'exercice.

ASSURANCES RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'Ordre souscrit pour l'ensemble de ses membres à un contrat d'assurance responsabilité professionnelle dite secondaire pour lequel les membres acquittent une prime modeste lors de l'inscription. Les membres en pratique privée doivent de plus souscrire un contrat d'assurances responsabilité pour leur pratique.

En application de l'article 62.2 du *Code des professions*, les membres sont tenus de déclarer toute réclamation les concernant lors de l'inscription annuelle. Ainsi, lors de l'inscription annuelle se terminant le 31 mars 2016, aucun membre n'a déclaré une réclamation ou un avis de réclamation auprès de leur assureur non déclaré auparavant.

FORMATION CONTINUE

Mise en situation

Les membres de l'Ordre ont accès à un vaste éventail d'activités de formation offertes dans le cadre de congrès ou réunions techniques.

L'Ordre organise des activités de formation pour pallier à certains besoins identifiés par l'Ordre et selon les opportunités. L'organisation de ces activités relève du secrétariat et les formateurs proviennent de diverses organisations. Les activités organisées par l'Ordre durant l'exercice sont :

Titre	Lieux et dates	Heures	Inscrits
<i>Minéralogie quantitative et géométallurgie en évaluation de ressources</i>	Malartic, Montréal, avril, 2016, Val d'Or, mars 2017	14	47
<i>Obligations des géologues et ingénieurs concernant l'information technique sur les projets miniers et les services professionnels</i>	Amos, avril, 2016	3.5	14
<i>Les défis du professionnalisme chez les géologues en début de carrière</i>	Montréal et en ligne, octobre 2016	4	133
TOTAL			194

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis

Le Conseil d'administration de l'Ordre des géologues délivre au candidat qualifié un permis en vue de l'inscription au Tableau. Une autorisation d'exercice sous supervision est conférée au candidat dont la formation est adéquate sans satisfaire aux autres conditions de délivrance du permis (soit un géologue stagiaire).

Les personnes autrement admissibles au permis de géologue qui ne démontrent pas la maîtrise du français sont éligibles à un permis temporaire renouvelable avec l'accord de l'Office québécois de la langue française.

Inscriptions et autorisations spéciales

Le répertoire de l'Ordre comporte trois grandes classes et deux sous-classes de membres:

1. les géologues inscrits au Tableau (incl. permis temporaires ou restrictifs).
 - 1a. les géologues inactifs, inscrits au Tableau mais en arrêt d'exercice temporaire pour divers motifs (chômage, congé parental, etc.)
2. les géologues retraités, inscrits au Tableau qui ont cessé l'exercice mais restent actifs au sein de la profession.
 - 2a. les membres honoraires, soit des géologues retraités honorés par l'Ordre et dont les frais d'inscription annuelle sont pris en charge par l'Ordre.
3. les géologues stagiaires, inscrits au Répertoire avec autorisation d'exercice sous supervision.

Les statistiques concernant l'évolution du nombre des membres et des autorisations spéciales de même que le nombre de permis délivrés et de radiations au cours de l'exercice 2016-2017 apparaissent ci-dessous.

Inscriptions

Statut	Géologue	Géologue retraité	Stagiaire
Début d'exercice	891	36	138
Décès	1	1	0
Radiations administratives	22	1	24
Radiations disciplinaires	0	0	0
Fin d'exercice	923	35	146

Délivrance de permis

Type de permis	Géologue	Temporaire	Restrictif temporaire	Restrictif OQLF
Permis délivrés	31	18	7	3

Autorisations spéciales

Autorisations délivrées :	35
Autorisations renouvelées :	3

Cotisations des membres

Statut	Montant
Géologue	565 \$
Géologue membre OIQ	359 \$
Géologue temporaire APGO	288 \$
Géologue retraité	138 \$
Géologue inactif	216 \$
Stagiaire	305 \$
Stagiaire sans emploi	117 \$

Notes :

1. Outre la cotisation à l'Ordre, les géologues doivent acquitter :
 - La contribution à l'Office des professions établie chaque année par décret (environ 27 \$),
 - La prime d'assurance professionnelle obligatoire (12 \$),
 - Les taxes.
2. Les membres en pratique privée doivent aussi souscrire un contrat d'assurance responsabilité professionnelle et fournir les détails du contrat sur demande.
3. Les personnes qui s'inscrivent en cours d'exercice paient une cotisation ajustée proportionnellement au nombre de mois restant dans l'exercice.
4. Les pratiques de gestion de l'Ordre incluent le dénombrement des efforts consacrés à diverses tâches par le personnel de l'Ordre ainsi que la comptabilité des dépenses directes pour ces activités. Dans le cadre des modifications à venir au rapport annuel des ordres professionnels, l'Ordre a prévu de modifier les champs d'affectation des efforts pour être en mesure de bien documenter la répartition des efforts consentis.

Siège social

Au 31 mars 2017, l'Ordre compte quatre employés:

Alain Liard, géo, directeur général et secrétaire;

Suzanne Leclair, géo, chargée d'affaires professionnelles aux admissions, aux communications et à la formation continue;

Daniel Tousignant, géo., chargé d'affaires professionnelles à l'inspection professionnelle et à la surveillance de l'exercice illégal (temps partiel);

Karène Laprise, Adjointe au secrétaire et chargée des communications aux membres



Karène Laprise



Suzanne Leclair



Alain Liard



Daniel Tousignant

Outre ses employés, l'Ordre a recours aux services d'un Syndic et deux syndicats-adjoints. Depuis 2008, un soutien administratif au secrétariat de l'Ordre est fourni en impartition par Gestion PGA.

ORDRE DES GÉOLOGUES
DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution des soldes de fonds	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements complémentaires	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

1


Ménard Nadeau CPA inc.

Laval, le 3 octobre 2017

¹ Par François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
PRODUITS		
Cotisations annuelles	528 343 \$	506 658 \$
Régime collectif d'assurance responsabilité	13 963	13 525
Admission et examen	76 099	57 415
Amendes	82 000	7 500
Formation continue	50 090	8 700
Revenus de placements	18 113	14 331
Ventes de documents et de sceaux	2 340	2 340
Subventions	-	16 000
Autres revenus	<u>4 200</u>	<u>2 948</u>
	<u>775 148</u>	<u>629 417</u>
CHARGES		
Administration et autres activités (annexe A)	238 289	238 744
Assurances responsabilités	6 595	9 995
Conseil de discipline	-	9 941
Comité de révision	-	186
Formation continue	58 146	32 257
Bureau du syndic	66 017	23 427
Inspection professionnelle	56 099	79 517
Admission et autorisations	89 763	86 339
Surveillance de l'exercice illégal	67 929	29 908
Communications et événements	66 091	47 621
Profil des compétences	-	19 895
Contributions - Bourses et activités étudiantes	5 269	4 823
Contributions - Conseil Interprofessionnel du Québec	9 125	9 305
Comité Adhoc	<u>115</u>	<u>-</u>
	<u>663 438</u>	<u>591 958</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>111 710</u></u> \$	<u><u>37 459</u></u> \$

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	Fonds d'indemni- sation	Réserve pour frais légaux	Investi en immobili- sations	Non affecté	2017 Total	2016 Total
SOLDE AU DÉBUT	100 000 \$	50 000 \$	5 603 \$	253 207 \$	408 810 \$	371 351 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	(2 504)	114 214	111 710	37 459
Acquisitions d'immobilisations	-	-	8 025	(8 025)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>100 000 \$</u>	<u>50 000 \$</u>	<u>11 124 \$</u>	<u>359 396 \$</u>	<u>520 520 \$</u>	<u>408 810 \$</u>

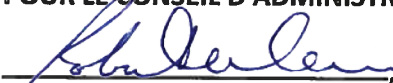
ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

BILAN

31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	700 643 \$	248 219 \$
Placements temporaires (note 3)	5 163	353 051
Débiteurs	1 913	19 834
Frais payés d'avance	<u>36 657</u>	<u>1 124</u>
	744 376	622 228
PLACEMENTS À LONG TERME (note 3)	412 658	405 012
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>11 124</u>	<u>5 603</u>
	<u><u>1 168 158</u></u> \$	<u><u>1 032 843</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	191 170 \$	183 215 \$
Revenus reportés	<u>456 468</u>	<u>440 818</u>
	<u>647 638</u>	<u>624 033</u>
SOLDES DE FONDS		
FONDS D'INDEMNISATION	100 000	100 000
RÉSERVE POUR FRAIS LÉGAUX	50 000	50 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	11 124	5 603
NON AFFECTÉ	<u>359 396</u>	<u>253 207</u>
	<u>520 520</u>	<u>408 810</u>
	<u><u>1 168 158</u></u> \$	<u><u>1 032 843</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


 , administrateur

_____, administrateur

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Bénéfice net	111 710 \$	37 459 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<u>2 504</u>	<u>642</u>
	<u>114 214</u>	<u>38 101</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	17 921	(13 477)
Frais payés d'avance	(35 533)	2 475
Créditeurs	7 955	38 663
Revenus reportés	<u>15 650</u>	<u>77 245</u>
	<u>5 993</u>	<u>104 906</u>
	<u>120 207</u>	<u>143 007</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(8 025)	(5 871)
Variation de placements	<u>340 242</u>	<u>(408 063)</u>
	<u>332 217</u>	<u>(413 934)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	452 424	(270 927)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>248 219</u>	<u>519 146</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>700 643</u></u> \$	<u><u>248 219</u></u> \$

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des géologues du Québec est constitué en vertu de la Loi sur les géologues et est régi par le code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des géologues du Québec sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition pour les titres à revenus fixes et à la juste valeur pour les autres.

Les titres à revenus fixes échéant au cours du prochain exercice sont comptabilisés aux placements temporaires. Les autres titres à revenus fixes et les titres boursiers sont comptabilisés aux placements à long terme.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

Composition de l'encaisse

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans l'encaisse les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2017****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers*Évaluation des instruments financiers*

L'Ordre évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs et des parts d'un fonds commun de marché monétaire.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des parts d'un fond commun de revenu.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédateurs.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition en fonction de l'utilisation.

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

3. PLACEMENTS À LONG TERME

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Parts d'un fonds commun de revenu (coût 422 548 \$)	417 821 \$	758 063 \$
Moins : Parts d'un fonds commun de marché monétaire	<u>5 163</u>	<u>353 051</u>
	<u><u>412 658</u></u> \$	<u><u>405 012</u></u> \$

4. IMMOBILISATIONS

	<u>2017</u>		<u>2016</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier de bureau	7 999 \$	3 695 \$	4 304 \$
Matériel informatique	<u>8 025</u>	<u>1 205</u>	<u>6 820</u>
	<u><u>16 024</u></u> \$	<u><u>4 900</u></u> \$	<u><u>11 124</u></u> \$

5. CRÉDITEURS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Fournisseurs et frais courus	81 123 \$	72 986 \$
Salaires, vacances et charges sociales à payer	48 524	50 031
Taxes de ventes	<u>61 523</u>	<u>60 198</u>
	<u><u>191 170</u></u> \$	<u><u>183 215</u></u> \$

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2017****6. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie. L'Ordre est exposé au risque de juste valeur sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des fonds commun de revenu et de marché monétaire cotés en bourse.

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion de trois ans échéant le 31 mai 2018. Les versements annuels exigibles sont de 75 000 \$ majoré annuellement de l'indice du coût de la vie pour le Québec, avec un minimum de 2%. L'engagement total pour la durée restante du contrat s'élève à 90 780 \$.

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de services à acquérir un nouveau système de gestion des membres. Un budget de 65 000 \$ a été adopté pour couvrir cette acquisition. Une somme de 36 657 \$ a déjà été payée au 31 mars 2017.

8. VENTILATION DES CHARGES POUR L'ANNÉE 2017

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	Frais d'adminis- tration	Honoraire de gestion	Salaires et charges sociales	2017
Assurance responsabilité	- \$	- \$	- \$	- \$
Conseil de discipline	-	-	-	-
Comité de révision	-	-	-	-
Formation continue	-	-	15 981	15 981
Bureau du Syndic	-	-	2 744	2 744
Inspection professionnelle	-	-	40 830	40 830
Admission et autorisations	-	-	81 478	81 478
Comité des normes d'admission	-	-	-	-
Surveillance de l'exercice illégal	-	-	48 464	48 464
Communications et événements	-	-	52 800	52 800
Profil de compétences	-	-	-	-
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>242 297 \$</u>	<u>242 297 \$</u>

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

9. VENTILATION DES CHARGES POUR L'ANNÉE 2016

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	<u>Frais d'adminis- tration</u>	<u>Honoraire de gestion</u>	<u>Salaires et charges sociales</u>	<u>2016</u>
Assurance responsabilité	- \$	- \$	2 849 \$	2 849 \$
Conseil de discipline	822	4 328	-	5 150
Comité de révision	156	30	-	186
Formation continue	-	-	26 082	26 082
Bureau du Syndic	-	-	-	-
Inspection professionnelle	-	-	52 331	52 331
Admission et autorisations	222	1 170	80 143	81 535
Comité des normes d'admission	-	-	-	-
Surveillance de l'exercice illégal	-	-	24 272	24 272
Communications et événements	-	-	44 019	44 019
Profil des compétences	-	-	2 849	2 849
	<u>1 200 \$</u>	<u>5 528 \$</u>	<u>232 545 \$</u>	<u>239 273 \$</u>

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ANNEXE A - ADMINISTRATION ET AUTRES ACTIVITÉS		
Salaires et charges sociales	85 225 \$	94 501 \$
Secrétariat	76 500	78 311
Assurances des biens	1 703	1 638
Déplacements et représentation	14 016	5 453
Frais de bureau	8 002	7 114
Honoraires professionnels	33 173	37 845
Intérêts et frais bancaires	8 706	5 112
Postes et messageries	2 549	2 440
Publicité	-	275
Taxes et permis	3 722	3 332
Télécommunications	2 189	2 081
Amortissement des immobilisations	<u>2 504</u>	<u>642</u>
	<u><u>238 289</u></u> \$	<u><u>238 744</u></u> \$



Ordre des géologues
du Québec

**500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 3C6**

Téléphone : **514 278-6220**

Courriel : **info@ogq.qc.ca**

Internet : **<http://www.ogq.qc.ca>**